

ENTREPRISE EN DÉMARRAGE

SONT ADMISSIBLE LES ENTREPRISES ENTRE 6 MOIS ET DEUX ANS D'EXISTENCE, QUI ONT SU DE DÉMARQUER ET RAYONNER PENDANT LA PÉRIODE DE DÉMARRAGE. TOUS SECTEURS D'ACTIVITÉS CONFONDUS.

1. PAR QUEL CHEMINEMENT ÊTES-VOUS PASSÉS POUR CRÉER VOTRE ENTREPRISE?

2. QUELLES SONT VOS STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT À COURT, MOYEN ET LONG TERME?

3. QUELLES DÉMARCHES AVEZ-VOUS INITIÉES POUR FAIRE LA PROMOTION DE VOTRE ENTREPRISE?

4. QU'EST-CE QUI VOUS DISTINGUE DE VOS CONCURRENTS?
